

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) {NOM DU CREANCIER} à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de {NOM DU CREANCIER}.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués *

Votre adresse *

.....

Numéro et nom de la rue

.....

Code Postal Ville

.....

Pays

.....

Nom du créancier	Théâtre de la Jacquerie
I. C. S *	FR 17ZZZ866205
Adresse du créancier	Venelle du Vieux Bourg 94800. Villejuif FRANCE

Type de paiement * Paiement récurrent / répétitif ☐ Paiement ponctuel ☒

Signé à *

Le

Lieu

Montant Total : 395€

Total à prélever : (395€)

Date du prélèvement : 12/10/2026

Signature(s) * Veuillez signer ici

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur – fournies seulement à titre indicatif

Code identifiant du débiteur	 Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque
Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)	 Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre { <i>NOM DU CREANCIER</i> } et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir. Code identifiant du tiers débiteur

Tiers créancier
 Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers.

 Code identifiant du tiers créancier

Contrat concerné
 Numéro d'identification du contrat
 Description du contrat

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.